



Construction légale ou pas ?

Par **betty0147**, le **15/11/2012** à **15:37**

Bonjour,

Construction nouvelle sur la commune.

Cette maison n'est pas dans l'alignement comme toutes les autres du village !

Cette maison vient d'être recouverte de tuiles ciment grises...

Est-ce légale ?

Je m'explique...

Le village est situé en Site Classé...

Jusqu'à présent, toutes les constructions devaient être faites dans le même alignement...là ce n'est pas le cas...tout-à fait l'opposé ?

Par ailleurs, les tuiles doivent être toutes en terre cuite rouges ?

Pourquoi le maire a-t-il autorisé cela ?

Est-ce légal ?

Merci.

Par **betty0147**, le **25/11/2012** à **06:56**

Bonjour,

Personne ne peut me répondre ?

Est-ce légal ou pas ?

Merci.

Par **alterego**, le **25/11/2012** à **10:10**

Bonjour,

Ne pensez pas qu'il serait plus pertinent de poser ce genre de question à votre édile et à l'Urbanisme, au CAUE dont dépend votre commune etc... ?

Cordialement